



Qui sommes-nous ?

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd est présent en France depuis 2002. Nos 34 parcs éoliens alimentent l'équivalent de 1,2 million de personnes en électricité verte. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Nantes, Dijon, Lyon, Cholet, Lille et Limoges et emploie 120 personnes en France.

Proximité Nos agences régionales nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs. Nous portons une attention particulière à intégrer les enjeux locaux dans chacun de nos parcs.

A l'écoute Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Fiabilité Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

wpd onshore France
92100 - Boulogne-Billancourt
32-36 rue de Bellevue
www.wpd.fr

Projets d'extension du Parc éolien de Terre de Beaumont

Beaumont Nord & Beaumont Sud

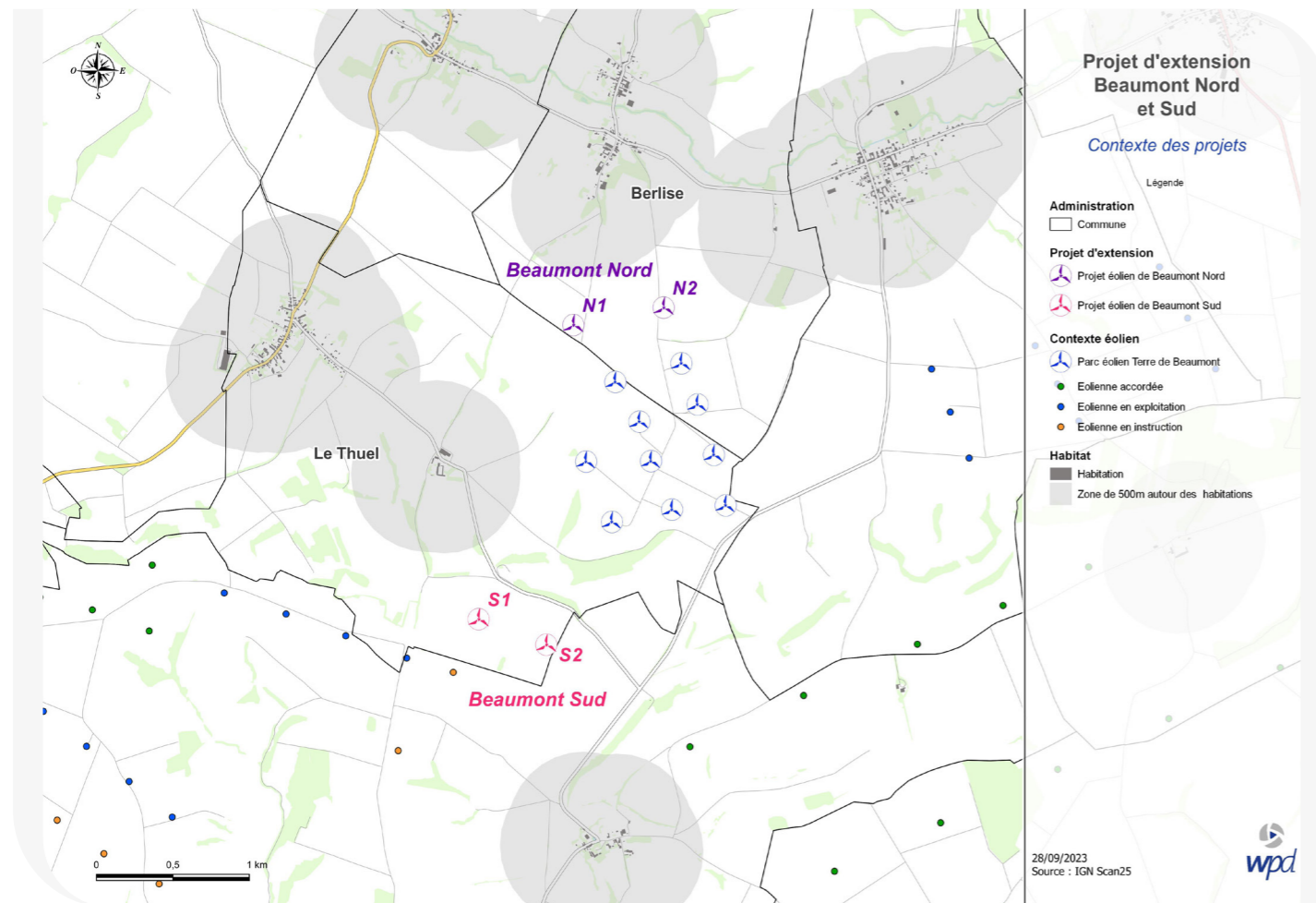


Enquête publique unique

Note explicative



Cartographie des projets d'extension du parc de Terre de Beaumont



	Berlise	Le Thuel
Nom du projet	Beaumont Nord	Beaumont Sud
Société représentante	Energie 99	Energie 105
Nombre d'éoliennes	2	2

REGISTRE DEMATERIALISÉ



Communes de Berlise et du Thuel

Historique du projet

La société wpd, déjà à l'origine de la création du parc éolien de Terre de Beaumont, développe actuellement deux projets d'extension en collaboration avec les élus des communes de Berlise et du Thuel.

C'est avec la même dynamique et la même envie que la concertation avec les habitants a été menée et que les mesures d'accompagnements ont été envisagées : échanges lors des permanences publiques, campagne de sensibilisation aux énergies renouvelables, travail collaboratif avec le GIC de Rozoy-sur-Serre, soutien aux écoles du territoire, ...



L'enquête publique unique

Cette note a pour but d'expliquer les raisons de cette enquête publique dite « unique ». Les deux projets concernés, Beaumont Nord et Beaumont Sud, sont certes, deux entités distinctes administrativement mais ils ont été développés simultanément par wpd et instruits dans les mêmes délais.

Afin de simplifier l'ensemble des démarches et d'apporter le plus de clarté possible autour de ces deux projets. Ceux-ci sont donc soumis à une enquête publique unique comme le prévoit le code de l'environnement (art L-123.6).

Les avantages de ce format sont multiples et cela permettra notamment d'améliorer la diffusion de l'information et la participation du public.